

Programme National de Requalification des Quartiers Anciens et Dégradés (PNRQAD) – Appel à candidatures pour sélectionner les quartiers bénéficiaires de la première phase (2009/2011) du programme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 39*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n° 11), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°22), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°5), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric, Mme MELE Claire à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme EMO Céline à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°4)

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que, instauré par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion, le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés « PNRQAD » porte sur :

- les quartiers anciens dégradés présentant des caractéristiques d'une concentration élevée d'habitat indigne avec une situation économique et sociale des habitants particulièrement difficile,
- les quartiers anciens dégradés dans lesquels il est constaté une vacance élevée malgré un marché immobilier tendu.

Ce programme permettra de résorber efficacement l'habitat indigne, de remettre sur le marché des logements vacants et de lutter contre la précarité énergétique, tout en maintenant la mixité sociale. Concrètement, cela passe par la requalification des espaces publics, la rénovation, la réhabilitation des immeubles aux normes énergétiques les plus performantes et l'installation de nouveaux équipements. Des moyens d'exception pour remédier à des dysfonctionnements urbains et sociaux seront mis en place, lorsque les solutions classiques n'auront pas permis d'aboutir.

Dans ce cadre et pour la première fois les agences de l'amélioration de l'habitat « ANAH » et de la rénovation urbaine « ANRU » seront associées à cette mise en œuvre d'une politique publique, orchestrées par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature « DGALN » afin, d'accompagner les collectivités territoriales retenues pour la mise en œuvre de leur projet de quartier. Ce nouveau dispositif devra se traduire par des améliorations sensibles dans les domaines social, économique, urbain et énergétique.

En matière financière, le programme bénéficiera, des contributions du 1% logement via les deux agences « ANAH et ANRU », des crédits de droit commun du logement, couplés aux crédits locaux et aux investissements privés, de l'aide à l'investissement locatif « Malraux » dans sa forme la plus incitative (les travaux éligibles donnent droit dans la limite de 100 000 euros / an à une réduction d'impôt de 40%). L'ensemble des aides financières de ce programme devraient représenter environ 1,5 milliard d'euros.

Considérant qu'au titre de la première phase de ce programme qui se déroulera en 2009 / 2011, le ministère du logement a décidé de lancer le 13 mai 2009 un appel à candidatures auprès des communes et des établissements publics de coopération intercommunale pour sélectionner 20 quartiers qui bénéficieront du « PNRQAD ».

Considérant que d'autre part :

Cette première phase est une expérimentation qui en fonction de son succès pourra être renouvelée par la mise en œuvre d'une deuxième phase.

L'avis formulé par la commission N°6 réunie le 22 juin dernier,

Vu :

- la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion.

- le dossier de présentation du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué :

- à répondre à cet appel à projet,
- à solliciter et à signer toutes les demandes de subventions ainsi que tous les documents nécessaires à cet appel à projet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
